



Direction des services Techniques et Urbanisme
TEL. Technique 01 34 08 95 90
Urbanisme 01 34 08 95 84.
FAX 01.34.73.02.13

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 02/07/2021
ID : 095-219504800-20210628-DEC202139-CC



DECISION DU MAIRE

N° 2021/39

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération exécutoire du Conseil municipal du 17 septembre 2020, donnant délégation du Conseil au Maire,

CONSIDERANT que le marché actuel arrive à son terme,

Vu la mise en concurrence publiée sur le site : emarchespublics.com,

Vu l'annonce publiée le 7 avril 2021 dans le journal La gazette du Val d'Oise,

Vu les offres proposées par les entreprises LACHAUX PAYSAGE, ESPACE DECO, NET EUROP SERVICES, ID VERDE, ADN VEXIN PAYSAGE, VERT LIMOUSIN, VERTE ENTREPRISE,

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse des offres que la proposition de la société VERTE ENTREPRISE sise 170 rue d'Ombreval - 95330 DOMONT est l'offre économique la plus avantageuse pour le lot cité ci-dessous,

D E C I D E

ARTICLE 1 : La signature du marché avec la société VERTE ENTREPRISE – 170 rue d'Ombreval 95330 DOMONT pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} Juillet 2021 pour le lot suivant :

→ **Lot N° 1 :** Tonte, taille et ramassage des feuilles : gymnase, allée verte / allée des Peupliers / allée des Peupliers square et jeux / groupe scolaire MG/MG1/MG2/ chemin de Valmondois

ARTICLE 2 : Le coût des prestations sera payé à terme échu tous les 3 mois et s'élèvera aux montants suivants :

- lot n°1 à : 6 184,50€HT – 7 421,40€TTC Soit un montant à l'année de : 24 738€HT – 29 685,60€TTC.

Le présent marché est conclu pour une période d'une année à compter du 1^{er} juillet 2021 et pourra être reconduit tacitement 1 fois dans la limite de 2 ans au total.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 28 juin 2021



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN



Direction des services Techniques

Service technique
Tél. : 01 34 08 95 90 / 01 34 08 95 77
Fax : 01.34.73.02.13

MAIRIE DE PARMAIN
PLACE GEORGES CLEMENCEAU
95620 PARMAIN

MARCHÉ PUBLIC

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

LOT N°1 : Tonte, taille et ramassage des feuilles : gymnase, allée verte / allée des
Peupliers / allée des Peupliers square et jeux / groupe scolaire MG/MG1/MG2/
chemin de Valmondois

Procédure adaptée

N° MARCHÉ : 2021/02

ACTE D'ENGAGEMENT

(AE)

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

ARTICLE 2 : DÉLAIS D'INTERVENTION

ARTICLE 3 : DURÉE DU MARCHÉ

ARTICLE 4 : PAIEMENTS

ARTICLE 5 : MONTANT DU MARCHÉ

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de PARMAIN
Place GEORGES CLEMENCEAU
95620 PARMAIN

Date du marché : 1 an reconductible 1 fois tacitement dans la limite de 2 ans

Imputation : 61523

Maitre d'ouvrage : ville de PARMAIN

Personne habilitée à donner des renseignements : le directeur des services techniques

Ordonnateur : Monsieur le Maire de PARMAIN

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je soussigné Guillaume Meudal, directeur technique
de Verte Entreprise, AO n° d'ambroise 95 330
Denek

Inscrit à l'INSEE : 479 320 525

Numéro SIRET : 479 320 525 000 21

Code APE : 81307

Inscrite au registre du commerce de : Penhoise 479 320 525

Après avoir pris connaissance du marché et des documents qui y sont mentionnés m'engage sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessous à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 : DÉLAIS D'INTERVENTION

Je m'engage (nous nous engageons) dès la notification du marché à assurer l'entretien du contrat espaces verts

ARTICLE 3 : DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une période d'une année à compter du 1^{er} juillet 2021.
 Le marché pourra être reconduit tacitement 1 fois dans la limite de 2 ans au total.

ARTICLE 4 : PAIEMENTS

Les travaux d'entretien des espaces verts seront payables à terme échu tous les 3 mois. Les règlements du présent contrat ne pourront être effectués que sur présentation d'une fiche de prestations remise aux services techniques dûment signée par l'entreprise et les services techniques.

ARTICLE 5 : MONTANT DU MARCHÉ**Lot n°1**

Le montant trimestriel de la prestation sera de 6184,50 euros HT soit 7421,40 euros TTC soit un
 montant à l'année de 24738,00 Euros HT soit 29685,60 Euros TTC.

Fait à PARMAIN le 28/06/21

Pour la ville de PARMAIN
Le Maire



Loïc TAILLANTER

(Mention manuscrite)

« Lu et accepté par l'entreprise soussignée »

lu et accepté par l'entreprise
SASU grée

A Domont
Le 4 mai 2021

VERTE ENTREPRISE

SASU au capital de 60 000 €

170 rue d'Ombreval

95330 DOMONT

Tél : 01 34 39 11 63 - Fax : 01 34 39 11 64

RCS Domont 479 320 525 - APE 8130Z